



MAIRIE D'ALEX  
26400 Alex  
(Drôme)

Tel : 04 75 62 62 48  
E-mail : [accueil@mairie-alex.fr](mailto:accueil@mairie-alex.fr)

Alex, le 20 juin 2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

### ARR 2025\_89 du 20 juin 2025 Portant interdiction de la tenue de l'évènement « Cumbia Pirata »

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-24, L.2112-1, L.2212-2, L.2212-5 et suivants ;  
**VU** les articles L.122-5 et suivants du Code de la construction et de l'habitation ;  
**VU** le rapport de la commission de sécurité du 20 Juillet 2022 ;  
**VU** l'arrêté municipal du 1<sup>er</sup> juin 2023 portant fermeture de l'établissement recevant du public PE 5<sup>e</sup> catégorie « Château Pergaud » ;  
**VU** l'article L.3334-2 du Code de la santé publique ;  
**VU** l'urgence ;

**Considérant** que l'association LE PERGO a prévu d'organiser un évènement intitulé « Cumbia Pirata » le mercredi 25 juin 2025 de 17h à 23h au Château PERGAUD à ALEX ;  
**Considérant** que l'association a prévu un accueil du public dès 17h avec « cantine et buvette bio et locale » et concert ;  
**Considérant** que le Château PERGAUD où est prévue la manifestation n'est pas un établissement autorisé à recevoir du public ;  
**Considérant** que le respect des normes de sécurité contre l'incendie et la panique n'est pas garantie dans le lieu de la manifestation projetée ;  
**Considérant** que la visite inopinée de la Commission de sécurité a conclu, en présence de Madame la Sous-Préfète, à un avis défavorable en pointant que les bâtiments sont totalement inadaptés à l'accueil du public ;  
**Considérant** que cette manifestation fait peser un risque important pour la sécurité des personnes et des biens ;  
**Considérant** que le débit de boisson prévu par l'association n'a pas été autorisé par le Maire ;  
**Considérant** que cet évènement n'a fait l'objet d'aucune déclaration administrative ;  
**Considérant** que dans ces circonstances et pour les impératifs de sécurité, il y a lieu d'interdire la tenue de l'évènement « Cumbia Pirata » dans le Château Pergaud à ALEX.

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

L'évènement « Cumbia Pirata » prévu par l'association LE PERGO le 25 juin 2025 de 17h à 23h dans l'enceinte du Château Pergaud est interdit ;

**ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté sera transmis au Préfet de la Drôme, publié sur le site internet de la Commune d'ALLEX et notifié à l'association LE PERGO.

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de GRENOBLE siégeant 2 Pl. de Verdun, 38000 Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux qui doit alors être introduit dans un délai de deux mois suivant la même publication ou notification, l'absence de réponse dans un délai de deux mois valant décision implicite de rejet.

**ARTICLE 4 :**

Les agents de la Commune d'ALLEX et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**A ALLEX, le 20 juin 2025**

**Le Maire, M. Gérard CROZIER**

